



**COMMUNES DE NANTERRE  
COURBEVOIE ET PUTEAUX**

**DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE**

**ENQUETE DUP, PARCELLAIRE ET MISE EN  
COMPATIBILITE  
DU DOCUMENT D'URBANISME DE LA COMMUNE  
DE COURBEVOIE POUR LE PROJET DE  
REQUALIFICATION URBAINE RD 914-RN 314**

**ENQUETE PUBLIQUE 5 décembre 2016 au 13 janvier 2017**

**CONCLUSIONS MOTIVEES DU  
COMMISSAIRE - ENQUETEUR**

Par décision n° E160000596/95 le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Michel Tinturier en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Patrick Rolland en qualité de commissaire-enquêteur suppléant pour l'enquête publique DUP, parcellaire et mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Courbevoie pour le projet de requalification urbaine RD 914-RN 314.

Ce projet concerne les communes de Nanterre, Courbevoie et Puteaux et est sous la responsabilité de deux Maitres d'Ouvrage, le Département des Hauts-de-Seine et l'EPADESA.

La demande de DUP a été délibérée par la commission permanente du Département des Hauts-de-Seine lors de sa réunion du 21 septembre 2015.

Par arrêté du 9 novembre 2016, Monsieur le Préfet des Hauts de Seine a ordonné cette enquête qui s'est déroulée du 5 décembre 2016 au 13 janvier 2017, selon les prescriptions du code de l'urbanisme, du code de l'environnement et du code de l'expropriation.

Cette enquête a été précédée par une concertation préalable du public en septembre / octobre 2014.

Les documents de l'enquête, mis à la disposition du public, étaient conformes à la réglementation. Une étude d'impact complète a été réalisée, qui a donné lieu à un avis de l'Autorité Environnementale.

Les publicités par voie d'affiche et les annonces dans les journaux ont bien été effectuées selon la procédure.

Il a été mis à la disposition du public les registres dans les trois mairies concernées et les six permanences de trois heures, deux dans chaque mairie, du commissaire-enquêteur ont eu lieu normalement.

En outre, une réunion publique d'information, rassemblant une cinquantaine de personnes, a été organisée le 20 décembre à la mairie des Terrasses à Nanterre.

## **OBJET DE L'ENQUETE**

Le présent dossier concerne la mise à l'enquête publique du projet d'aménagement de la RD 914 et de la RN 314 sur 1400 mètres, consistant à requalifier le boulevard de la Défense (dénomination de la RD 914 et de la RN 314 au sein de la commune de Nanterre) et la rue Felix Eboué (dénomination de la RN 314 au sein de la commune de Puteaux), entre l'avenue François Arago à Nanterre et le Boulevard circulaire de La Défense à Puteaux (92). Le projet s'accompagne également de la reconstitution d'une troisième voie de circulation en amont du carrefour de la Demi-Lune sur le boulevard Circulaire de la Défense.

Le projet d'aménagement de la RD 914 et de la RN 314 vise à requalifier cet axe structurant en boulevard urbain et de le mettre à 2X2 voies, dans la perspective de développement de l'urbanisation aux abords, tout en maintenant ses capacités circulatoires nécessaires pour assurer à la fois sa fonction d'itinéraire de substitution de l'A 14 mais aussi pour décharger le trafic qui passe aujourd'hui par des voiries locales.

Cet aménagement intègre de larges cheminements piétons et des pistes cyclables côté

voies ferrées, pour permettre un accès aisé aux futures gares Eole et du Grand Paris Express. Ces aménagements de chaussée et d'espaces publics permettront de faciliter les échanges entre la future gare Eole et du Grand Paris Express, le quartier des Groues, le stade Arena, le quartier des Jardins de l'Arche, le quartier des Faubourgs de l'Arche et l'ensemble des projets connexes localisés de part et d'autre de l'infrastructure.

Le projet s'accompagne également de l'aménagement de nombreux carrefours importants: carrefour François Arago, Célestin Hébert, Aimé Césaire, bretelle Léonard de Vinci, tour des Jardins de l'Arche, carrefour de la Folie et de la Demi-Lune sur le boulevard Circulaire. Il s'agit de modifier la forme de ces carrefours, pour ceux qui existent, et d'en créer de nouveaux pour permettre d'insérer la nouvelle chaussée créée dans le sens Ouest-Est. Il s'agit également de requalifier ces espaces fondamentaux et de permettre un écoulement correct du trafic.

L'aménagement sera réalisé dans le cadre des emprises publiques actuelles à l'exception d'une parcelle privée appartenant à la société Icade, une bande de terrain nécessaire à la réalisation d'un trottoir, qui fera l'objet d'une acquisition.

Le projet étant partiellement situé sur des emprises publiques ferroviaires non régularisées, les conditions de réalisation des travaux puis de régularisation foncière seront traitées par une convention spécifique entre la SNCF et les maîtres d'ouvrage.

D'autres parcelles publiques éparses et non régularisées doivent faire l'objet d'un transfert de gestion à l'occasion de la DUP objet du présent dossier.

Les objectifs du projet sont :

- Adapter la RD 914 et la RN 314 aux futurs développements du secteur par une mise à double sens et une requalification urbaine, permettant de maintenir des conditions correctes de circulation
- Accompagner la mise en service des futures gares Eole et du Grand Paris Express
- Accompagner la desserte des nombreux projets connexes : le futur quartier des Groues, le stade Arena, Campus-Défense, le quartier des Jardins de l'Arche et sa future tour
- Hiérarchiser les espaces dédiés aux circulations: véhicules, 2 roues motorisées, cycles, piétons, clarification des usages de chacun sur l'emprise publique
- Sécuriser les carrefours et les traversées piétonnes;
- Proposer des aménagements qualitatifs hiérarchisant et répondant aux différents usages des lieux
- Maintenir le rôle d'itinéraire de substitution de l'A 14 en cas de problème dans le tunnel, en améliorant cette fonctionnalité dans le sens Ouest-Est par la création de la nouvelle chaussée sur la RD 914 et la RN 314, toi.li: en retirant ce trafic de la voirie de desserte locale, réduisant ainsi les nuisances sonores et la pollution (boulevard des Bouvets et Pesaro, Aimé Césaire au niveau du secteur des Croissants)
- Reconstituer la 3ème voie en amont du carrefour de la Demi-Lune.

Ce projet est compatible avec le SDRIF, le PDUIF et les PLU de Nanterre et Puteaux.

En revanche, ce projet nécessitera la mise en compatibilité du PLU de Courbevoie, par un changement d'affectation d'un emplacement réservé.

## **OBSERVATIONS DU PUBLIC**

**Parmi toutes les observations, il n'y a aucune opposition au projet. Au contraire, la majorité des personnes qui se sont exprimées souhaitent voir la réalisation débiter le plus tôt possible.**

**Il faut remarquer également que seule l'enquête DUP a été l'objet de commentaires, l'enquête parcellaire associée et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune de Courbevoie, n'ont soulevé aucune question.**

**Dans un souci de simplification, nous avons classé l'ensemble de toutes les questions en 5 grandes catégories :**

- **Questions sur les aménagements**
- **Questions sur le planning de réalisation et les difficultés lors des travaux**
- **Questions sur les pistes cyclables**
- **Questions particulières**
- **Contribution de la municipalité de Nanterre**

### **Questions sur les aménagements :**

- Que deviennent les places de stationnement entre la place N. Mandela et le carrefour Arago ? Il faudrait prévoir des arrêts minute pour la poste.
- Il serait souhaitable de prévoir des radars pour faire respecter le code de la route.
- Aucun stationnement n'est prévu pour les bus des futures dessertes des gares.
- L'accès au parking du stade Aréna en venant de la Défense n'est pas possible en tournant à gauche directement, provoquant ainsi un engorgement du carrefour A. Césaire.
- Des questions se posent au sujet de la régulation du trafic au carrefour Arago aux heures de pointe.
- Il est suggéré que l'escalier prévu pour accéder au pont Léonard de Vinci soit remplacé par une passerelle piétons permettant le franchissement de la RN 314, autorisant ainsi l'accès aux poussettes et aux personnes handicapées.
- Il est regrettable que la passerelle des Fauvelles soit destinée à être démolie avant la mise en service du pont Hébert, des centaines de personnes utilisant cette passerelle quotidiennement pour éviter un détour d'au moins 500 mètres.
- Comment se passe l'accès à A14 depuis l'ouest ?
- A-t-on bien pensé à la giration tournante à gauche des poids lourds sur le nouveau carrefour rue de Vimy - boulevard de la Défense ?
- Il se pose la question générale des traversées piétonnes, leurs emplacements et leurs fonctionnements.
- Au sujet de l'école Lucie Aubrac : qu'est-il prévu pour que le changement altimétrique de la RD914 au niveau du carrefour Arago n'ait pas un impact négatif (effet mur) sur l'école ?
- Il est posé la question du déclassement de la petite section de la RN314 reliant le boulevard circulaire à la RD914.
- Pourra-t-on rejoindre le pont et l'avenue Léonard de Vinci depuis l'ouest ?
- Sera-t-il possible de végétaliser le mur de soutènement de la section RN ?
- Qu'est ce qui peut être fait pour que les deux-roues n'envahissent pas les Terrasses comme ils le font aujourd'hui.

- Il est regrettable que le projet n'apporte aucune précision sur la desserte bus du quartier.

### **Questions sur le planning de réalisation et les difficultés lors des travaux**

- Il serait souhaitable que la réalisation de ce projet se poursuive à un rythme soutenu et également que la mise à double sens de circulation du boulevard entre le carrefour Hébert et la Défense soit avancée prioritairement dans le planning prévisionnel des travaux.
- Il est inquiétant que ce projet ait pris du retard par rapport à la mise en service du stade Aréna, avec tous les désagréments que cela comportera pour les habitants du quartier
- Il existe une inquiétude sur le phasage des travaux : que se passera-t-il les soirs de matchs ?
- Comment sont assurées les circulations pendant les travaux de démolition/reconstruction du pont Arago ?
- Il est souhaité la mise en place d'un comité de suivi des travaux lors de la réalisation du projet.

### **Questions sur les pistes cyclables**

- Les suggestions émises pour la circulation douce lors de la concertation préalable ont bien été prises en compte, mais il se pose la question de la matérialisation des pistes cyclables, de préférence en dehors des trottoirs.
- Il est souhaité que le cheminement des voies douces ne soit pas uniquement étudié pour le seul usage loisir.
- Certains donnent leur préférence à des pistes cyclables sur trottoir et demandent une étude approfondie pour les traversées de carrefours.
- Il se pose la question des pistes cyclables sur la route de la Demi-Lune.

### **Questions particulières**

- La Société de la Tour Eiffel vient d'acquérir l'immeuble Défense 3, situé sur le boulevard près du carrefour Arago. La présence du futur mur de soutènement condamnera le principal accès à cet immeuble. La solution consiste en l'élargissement de la voie reliant le boulevard des Bouvets à l'immeuble en agrandissant son rayon de courbure, pour permettre le passage de camions et l'élargissement de l'accès prévu au droit de l'immeuble Défense 4. La présence du mur de soutènement pose également les problèmes de limite des droits sur le terrain, des fondations du mur, de l'emprise des travaux et de la gêne visuelle causée par ce mur.
- Une association de Nanterre se plaint des conditions d'accueil de la mairie de Nanterre pour la consultation du dossier pendant l'enquête. Elle regrette également que le dossier soit difficile à lire à cause de son format. De plus, le résumé non technique est noyé dans la très volumineuse étude d'impact.
- Une association de Nanterre regrette qu'il ne soit fait dans le dossier aucune mention du site Enertherm.
- Une personne de Courbevoie s'étonne de ne pas avoir été informée de la réunion publique de concertation préalable de septembre 2014. Elle craint également que les nombreux projets nouveaux dans ce quartier se superposent sans pilotage global.

### **Contribution de la municipalité de Nanterre**

La municipalité de Nanterre accueille favorablement la requalification du boulevard de la Défense qui doit s'inscrire dans le projet plus vaste de la refonte totale du quartier (nouveau

quartier des Groues, gares ferroviaires, opérations immobilières, stade Aréna...), avec tous les enjeux que cela implique, en particulier pour les déplacements.

La municipalité donne ses préconisations dans le détail des aménagements de chaque section du projet : cheminement et matérialisation des pistes cyclables, aménagements paysagers, largeur de trottoir, séquences des feux, places de stationnement, interfaces avec les opérations immobilières.....

**Les Maitres d'Ouvrage se sont attachés à répondre à toutes les questions, point par point. Ces réponses figurent dans le rapport d'enquête du commissaire-enquêteur.**

## **CONCLUSIONS POUR L'ENQUETE DUP**

Compte tenu

- De la bonne information du public et des bonnes conditions dans lesquelles l'enquête publique s'est déroulée
- De l'étude soignée du projet, réalisée en collaboration avec les administrations concernées et la ville de Nanterre
- Du dialogue constructif entre le public et les Maitres d'Ouvrage, lors des réunions publiques d'information, qui a permis l'amélioration du projet
- Du fait que les observations du public ne portent que sur les aménagements du projet, sans remettre en cause ses grands principes
- De l'adhésion du public aux objectifs du projet
- Du souhait du public et des administrations concernées de voir se réaliser ce projet dans les meilleurs délais
- De la compatibilité du projet avec le SDRIF et les PLU de Nanterre et de Puteaux
- De l'évaluation des avantages pour l'intérêt public au regard des inconvénients pour les intérêts privés

Le commissaire-enquêteur considère que la Déclaration d'Utilité Publique est justifiée et donne, avec les recommandations suivantes :

- Les Maitres d'Ouvrage s'attacheront à accélérer autant que possible le calendrier de la réalisation du projet
- Les Maitres d'Ouvrage réaliseront le projet en concertation avec les administrations, les organismes publics et privés concernés, le public, les associations et la ville de Nanterre

**UN AVIS FAVORABLE A LA DUP POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE RD 914-RN 314.**

## **CONCLUSIONS POUR L'ENQUETE PARCELLAIRE**

Compte tenu

- De la bonne information du public et des bonnes conditions dans lesquelles l'enquête publique s'est déroulée
- Du fait qu'il n'y ait eu aucune observation concernant le foncier durant l'enquête

- Du fait que le plan général des travaux correspond bien au plan parcellaire, et que l'emprise indiquée dans le projet est conforme à l'objet des travaux,
- Du fait que les Maîtres d'Ouvrage ont fait le nécessaire pour la notification aux propriétaires

Le commissaire-enquêteur donne

**UN AVIS FAVORABLE A L'ENQUETE PARCELLAIRE POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE RD 914-RN 314.**

## **CONCLUSIONS POUR L'ENQUETE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU DOCUMENT D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COURBEVOIE**

Compte tenu

- De la bonne information du public et des bonnes conditions dans lesquelles l'enquête publique s'est déroulée
- Du fait que la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Courbevoie n'a soulevé aucune observation pendant l'enquête
- Du fait qu'il s'agit simplement pour la commune de Courbevoie de changer l'affectation d'un emplacement réservé existant
- Du fait que les Maîtres d'Ouvrage ont fait le nécessaire auprès de la commune de Courbevoie

Le commissaire-enquêteur donne

**UN AVIS FAVORABLE A L'ENQUETE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU DOCUMENT D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COURBEVOIE POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE RD 914-RN 314.**

Fait à Boulogne-Billancourt le 14 février 2017

Le Commissaire-enquêteur  
Michel Tinturier

